

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

Sous la présidence de Jean-Michel Desailly, Maire.

Étaient présents : Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Claire Soufflet-Lemancel, Anne-Marie Decottignies, Delphine Sergier, Messieurs Christian Hutin, Claude Hermant, Léon BERNARD, David Godart, Mathieu LOUIS, Denis Lecomte, Fernand Delcourt.

Était absente représentée : Madame Pascaline Louillet ayant donné procuration à Monsieur David Godart.
Madame Fabienne Kwiatkowski **est élu secrétaire.**

BAPTÊME DE L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ CARDON

Monsieur André Cardon, décédé le 20 janvier 2016, s'est beaucoup impliqué dans la vie locale. Grâce à son investissement personnel, est né l'Atelier Peinture « Esquiss'Art ». Considérant que l'Atelier Esquiss'Art regroupe également les ateliers « Fait main » et « Patchwork ».

Le Conseil municipal décide de baptiser l'espace culturel du nom : « Espace Culturel André Cardon ».

RAPPORT 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Les membres du Conseil municipal approuvent, à 12 voix pour et 1 abstention, le rapport 2015 de la C.L.E.C.T. et acceptent les conditions de répartition des charges au titre de l'exercice fiscal 2015 qui suivent :

- **entretien de la Scarpe :** les dépenses engagées par la Communauté de communes sont de 15 749 € (entretien de la Scarpe, l'agent chargé de mission, les frais kilométriques).

La CCA prenant en charge 50% des dépenses, la somme à répartir est donc de 7 874 €. Les membres de la C.L.E.C.T. ont décidé que la répartition de la dépense s'effectuerait au mètre linéaire entre les 6 communes concernées : Aubigny-en-Artois : **1 320,66 €** ;

➤ **dématérialisation des actes administratifs :** les dépenses engagées par la Communauté de communes s'élèvent à 2 928 €. Les membres de la C.L.E.C.T. ont décidé à l'unanimité de répartir la dépense entre les 28 entités (CCA et 27 communes) : Aubigny-en-Artois : **104,57 €**.

Soit au total **1 425,23 €** à la charge de la commune, déduite de l'attribution de compensation.

TARIFS DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE SELON LES RESSOURCES DES FAMILLES

Le Conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs de cantine et de garderie périscolaire.

	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2016-2017
Forfait Journée (QF < 617 €)	4.40 €	4.40 €
Forfait Journée (QF > 617 €)	5 €	5 €
Cantine et périscolaire 12h à 14h (QF < 617 €)	3.70 €	3.70 €
Cantine et périscolaire 12h à 14h (QF > 617 €)	4.20 €	4.20 €
Garderie périscolaire matin ou midi (sans repas) ou soir (QF < 617 €)	0.80 €	0.80 €
Garderie périscolaire matin ou midi (sans repas) ou soir (QF > 617 €)	0.90 €	0.90 €
Repas Employés communaux et Enseignants (QF < 617 €)	4.10 €	4.10 €
Repas Employés communaux et Enseignants (QF > 617 €)	4.20 €	4.20 €

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération du 11/06/2015.

RECONDUCTION DE LA GRATUITÉ DES N.A.P. POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil municipal décide de reconduire la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires pour la rentrée scolaire 2016/2017.

FIXATION DU TARIF SORTIE AU PARC PAIRI DAIZA

Le Conseil municipal fixe les tarifs pour la sortie au parc Pairi Daiza du 25/08/16, comme suit : moins de 3 ans, gratuit ; de 3 à 11 ans, 20,80 € ; à partir de 12 ans, 25,80 €.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MAXIME-VIART

Le Conseil Municipal décide :

- de modifier les tarifs relatifs à la salle Maxime-Viart (gratuité pour les associations) tout en conservant la caution de 200 € à la signature de la convention.

UTILISATION DU BOITIER FORAIN PLACE DU MARCHÉ

La place du Marché est désormais équipée d'un boitier forain, il est nécessaire d'instaurer une caution pour son utilisation.

Le Conseil municipal décide d'instaurer une caution d'un montant de 50 € dans le cadre de l'utilisation du boitier forain et de préciser qu'en cas de dommages ou dégradations causés par l'utilisateur, la caution pourra être retenue en totalité ou en partie.

CONVENTION TECHNIQUE « AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE »

M. le Maire fait lecture de la convention technique du Conseil départemental du Pas-de-Calais, concernant l'aménagement d'une aire de covoiturage, au giratoire de la RD 939 et RD 75, sur la Commune d'Aubigny-en-Artois, dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre est assurée par la Communauté de communes de l'Atrébatie.

Cette convention fixe les modalités de financement de l'aire de covoiturage de 19 places pour les véhicules légers et les conditions d'entretien de l'aire de covoiturage située sur le territoire de la commune d'Aubigny-en-Artois, comme suit :

- la commune assure à ses frais exclusifs et à titre permanent l'entretien, la maintenance et le fonctionnement de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE É.-DELOMBRE

Les travaux consistent à poser une canalisation permettant un rejet des eaux usées vers l'OTEU et à créer une boîte de branchement par habitation.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les travaux d'assainissement rue Émile-Delombre ;
- d'adopter le plan de financement suivant tant en dépenses qu'en recettes ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau au nom de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour la mission de maîtrise d'œuvre avec la société Verdi ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à une consultation des entreprises, sous forme de procédure adaptée ;
- dit que la somme nécessaire au financement de cette opération est inscrite au budget du Service des Eaux, opération 241.
- habilite M. le Maire à l'exécution de la présente délibération et en règle générale à tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.	Taux
Travaux d'assainissement Rue É.-Delombre	32 415,50 €	Agence de l'Eau	5 400 €	14.10 %
pose d'une canalisation			2 250 €	5.87 %
création de boîtes de branchement				
Maîtrise d'œuvre	3 900 €	Sous-total	7 650 €	19.97 %
Diagnostic	2 000 €	Auto-financement	30 665.50 €	80.03 %
Coût total de l'opération	38 315.50 €	Total	38 315.50 €	100 %

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DES JEUNES

L'objectif de cette Commission des jeunes est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge passant par la familiarisation avec les processus démocratiques, mais aussi par une gestion de projets, par les enfants eux-mêmes, accompagnés par des adultes élus et non-élus.

Le Conseil municipal décide de créer une Commission des Jeunes dénommée C.J et de nommer à la commission :

- Président : Jean-Michel Desailly, vice-présidente : Anne-Marie Dupuis,
- Membres élus : Fabienne Kwiatkowski, David Godart, Mathieu LOUIS, Christian Hutin, Claude Hermant ;
- d'adhérer à l'ANACEJ (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) à compter du 23 mai 2016 dont l'adhésion s'élève à 313,68€ (220 € la base + 0,0657 €/hab.) par an.